



ATHORA

LE TEMPS DONNE À VOTRE ARGENT TOUTE SA FORCE DE CROISSANCE



BRANCHES 21-23-26

**LE TEMPS EST LA MEILLEURE
FORCE DE CROISSANCE POUR VOTRE ARGENT,
LE TEMPS EST UN ALLIÉ PUISSANT.**

Il transforme les petits montants en grands projets, il amortit les fluctuations des marchés, et il donne à votre épargne l'espace nécessaire pour se développer. Grâce aux solutions d'assurance-vie Athora - **Branche 21, Branche 23 et Branche 26** - votre argent peut profiter pleinement de ce pouvoir du temps.

CHAQUE BRANCHE FONCTIONNE DIFFÉREMMENT

Cette brochure vous aide à comprendre leur rôle, leurs avantages, leurs risques et le type d'objectif auquel elles correspondent. Votre courtier est ensuite là pour vous accompagner dans le choix de la solution qui vous convient.



ATHORA

L'ÉPARGNE SEREINE AVEC TAUX GARANTIS

BRANCHE 21

21

EN QUOI CONSISTE LA BRANCHE 21 ?

La **BRANCHE 21** est une assurance-vie d'épargne.
Elle a un objectif clair : **protéger votre capital et offrir une croissance stable dans le temps.**

Chaque montant que vous versez bénéficie :

- **d'un taux d'intérêt** garanti, fixé à la souscription,
- **d'une participation bénéficiaire éventuelle**, attribuée si les résultats de l'assureur le permettent (cette participation n'est pas garantie et peut changer chaque année mais elle peut renforcer votre rendement).



La **BRANCHE 21** est donc particulièrement adaptée aux **épargnants prudents**, qui recherchent une solution sûre pour épargner à moyen ou long terme.



BRANCHE 21

LES AVANTAGES EN DÉTAIL

1 ▶

SÉRÉNITÉ ET PRÉVISIBILITÉ

- Votre capital évolue de manière cohérente, à un rythme stable.
- Vous connaissez le **minimum** que vous toucherez (*grâce au taux garanti*).
- Vous profitez éventuellement d'un **bonus** (*participation bénéficiaire*).

2 ▶

PROTECTION PAR LE FONDS DE GARANTIE

- En cas de faillite de l'assureur, vous êtes couvert jusqu'à **100.000 €** par preneur et par assureur. C'est un filet de sécurité important pour les profils prudents.

3 ▶

AVANTAGES FISCAUX POSSIBLES

- via l'**épargne pension**,
- ou l'**épargne à long terme**
> avec un avantage fiscal sur vos primes (*réduction d'impôt de 30 % sur les primes*).

4 ▶

SOUPLESSE DANS LES VERSEMENTS

- soit un **versement unique** (*montant plus important au départ*),
- soit des **versements réguliers** (*programme d'épargne flexible*).

5 ▶

TRANSMISSION FACILITÉE

La branche 21 permet de :

- désigner librement les **bénéficiaires**,
- transmettre un capital dans un **cadre structuré**,
- ouvrir un contrat à **deux preneurs/assurés** (*en version non fiscale*).

POINTS D'ATTENTION

⦿ FISCALITÉ*

- Taxe sur prime de **2 %** (*particuliers*) et **4,4 %** (*sociétés*).
- **Impôt sur la plus-value éventuelle** en cas de rachat ou à l'échéance du contrat sauf si le précompte mobilier a été retenu à cette occasion (*dans les 8 premières années du contrat*).

⦿ PRÉCOMPTE MOBILIER EN CAS DE RETRAIT TROP RAPIDE

- Si retrait avant **8 ans** (*contrat non fiscal*), précompte de **30 %** sur le rendement.

** La fiscalité des contrats d'assurance-vie varie selon qu'ils bénéficient ou non d'un avantage fiscal. Pour connaître l'impact dans votre situation, parlez-en à votre courtier.*

HORIZON RECOMMANDÉ

⦿ CONTRAT FISCAL

jusqu'à l'âge légal de la pension.

⦿ CONTRAT NON FISCAL

durée libre

> **minimum 8 ans et 1 jour** pour éviter le précompte mobilier.



ATHORA

FAIRE CROÎTRE VOTRE ARGENT SUR LE LONG TERME

23

BRANCHE 23

EN QUOI CONSISTE LA BRANCHE 23 ?

La **BRANCHE 23** est une assurance-placement investie dans des fonds d'assurance :

- **fonds actions**
- **fonds obligations**
- **fonds mixtes**
- **fonds mondiaux, sectoriels, thématiques...**

La valeur de votre contrat évolue avec les marchés
et peut donc fluctuer à la hausse comme à la baisse.
Il n'y a pas de garantie de rendement.



La **BRANCHE 23** c'est la branche idéale pour les personnes qui veulent faire **croître leur patrimoine** et qui disposent d'un horizon à **long terme**.



BRANCHE 23

LES AVANTAGES EN DÉTAIL

1 ▶

POTENTIEL DE RENDEMENT SUPÉRIEUR

- En période d'inflation, investir dans des fonds peut permettre de **préserver** et **augmenter** votre pouvoir d'achat.

2 ▶

AVANTAGES FISCAUX POSSIBLES

- via l'épargne pension,
- ou l'épargne à long terme
- > avec un avantage fiscal sur vos primes (réduction d'impôt de 30 % sur les primes).

3 ▶

LARGE CHOIX DE FONDS D'ASSURANCE selon

- votre tolérance au risque,
- votre horizon,
- votre intérêt pour certaines régions ou thématiques,
- votre sensibilité ESG (durabilité).

4 ▶

GESTION PROFESSIONNELLE

- Les fonds sont gérés par des spécialistes qui suivent les marchés pour vous.

5 ▶

GRANDE FLEXIBILITÉ

- versements uniques,
- versements réguliers pour lisser le risque d'entrée,
- possibilité de **switcher** entre fonds (1^{er} arbitrage souvent gratuit).

6 ▶

TRANSMISSION FACILITÉE

La branche 23 permet de :

- désigner librement les bénéficiaires,
- transmettre un capital dans un cadre structuré,
- ouvrir un contrat à deux preneurs/assurés (en version non fiscale).

POINTS D'ATTENTION

⦿ RISQUES LIÉS AUX MARCHÉS

- La valeur du contrat dépend entièrement des marchés financiers et peut diminuer, parfois significativement.
- Des options financières existent pour limiter certains risques.

⦿ FISCALITÉ*

- Taxe sur prime de **2 %** (particuliers) et **4,4 %** (sociétés).
- **Impôt sur la plus-value éventuelle** en cas de rachat ou à l'échéance du contrat.
- Pas de précompte mobilier.

⦿ IMPORTANCE DE LA DIVERSIFICATION

- Entre fonds, régions, actifs, styles d'investissement.

* La fiscalité des contrats d'assurance-vie varie selon qu'ils bénéficient ou non d'un avantage fiscal. Pour connaître l'impact dans votre situation, parlez-en à votre courtier.

HORIZON RECOMMANDÉ

⦿ CONTRAT FISCAL

jusqu'à l'âge légal de la pension.

⦿ CONTRAT NON FISCAL

durée libre

> minimum **5 ans** pour laisser le temps au marché de lisser les fluctuations.



ATHORA

LE TAUX GARANTI AVEC CAPITALISATION

BRANCHE 26

26

EN QUOI CONSISTE LA BRANCHE 26 ?

La **BRANCHE 26** est un produit de capitalisation, pas une assurance-vie :

- pas d'assuré
- pas de bénéficiaire
- pas de couverture décès

Vous versez un montant unique, qui produit :

- un taux garanti pendant toute la durée
- éventuellement une participation bénéficiaire



La **BRANCHE 26** est la solution idéale pour les particuliers mais surtout pour les sociétés qui veulent faire fructifier leurs liquidités à court ou moyen terme.



BRANCHE 26

LES AVANTAGES EN DÉTAIL

1 ▶

TAUX GARANTI CONNU DÈS LE DÉPART

- Vous savez exactement ce que votre épargne rapportera au minimum.

2 ▶

PAS DE TAXE SUR LES PRIMES

- Contrairement aux branches 21 et 23.

3 ▶

PARTICULIERS ET SOCIÉTÉS

- Pour les sociétés : le précompte mobilier peut être imputable à l'impôt des sociétés.

4 ▶

DURÉES FLEXIBLES

- Définies dès le début selon votre projet.

POINTS D'ATTENTION

⦿ **RISQUES**

- Contrairement à la branche 21, en cas de faillite de l'assureur, le capital n'est pas couvert par le Fonds de garantie.

⦿ **TRANSMISSION**

- La branche 26 ne permet pas la transmission de votre patrimoine.

⦿ **EN CAS DE DÉCÈS AVANT L'ÉCHÉANCE**

- Le capital revient à la succession, puisqu'il n'y a pas de bénéficiaire.

⦿ **FISCALITÉ**

- Un précompte mobilier est dû sur le rendement de votre contrat.



ATHORA

VOTRE COURTIER, VOTRE MEILLEUR ALLIÉ

Ce document n'est pas un conseil financier.

Votre courtier vous aide à comprendre :

- **vos objectifs et votre horizon de placement**
- **vos objectifs et votre horizon de placement**
- **vos objectifs et votre horizon de placement**
- **vos objectifs et votre horizon de placement**

... et à choisir la stratégie la plus adaptée pour faire croître votre argent grâce au pouvoir du temps.



Document marketing ne constituant pas un conseil en investissement.

Éditeur Responsable : Athora Belgium S.A. - Rue du Champ de Mars 23 - 1050 Bruxelles - N° BCE - TVA (BE) 0403.262.553 - RPM Bruxelles - Entreprise d'assurances agréée sous le code n° 0145.